

Afin de garantir vos droits, PsyPRO Reims a mis en place une Commission Des Usagers.



Article L1112-3 du Code de la santé publique

Dans chaque établissement de santé, la Commission des usagers a pour mission **de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge**. Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, **exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes**. Elle est consultée sur la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil et la prise en charge, elle fait des propositions en ce domaine et **elle est informée de l'ensemble des plaintes ou réclamations formées par les usagers de l'établissement ainsi que des suites qui leur sont données**.

Liste des membres de la CDU

- Monsieur Olivier GARRIVIER, Représentant des Usagers titulaire (UNAF), président de la CDU
- Monsieur Damien DEVAUX, Représentant des Usagers titulaire (UNAF)
- Lucie, Adjointe de Direction, Vice-Présidente de la CDU
- Victoria SCHEPENS, responsable d'établissement et représentant légal de l'établissement
- Docteur ANDREI, Médiateur médical titulaire
- Docteur ROUSSELOT, Médiateur médical suppléant
- Amandine, Médiateur non médical titulaire
- Anne, Médiateur non médical suppléant

Les Représentants des Usagers et leurs suppléants, désignés par le directeur général de l'ARS siègent à la Commission Des Usagers. Ils sont membres d'une association agréée en santé. Ils exercent leur mandat au nom de tous les usagers. Vous pouvez joindre les représentants des usagers pour leur faire part d'un problème.

Pour contacter le(s) représentant(s) des usagers :

- representants-usagers-psypyro@outlook.fr ou **03.10.45.04.18**

Les missions de la CDU

